

Livret d'accueil pour les apprentis

Janvier 2025



SOMMAIRE

LES MEILLEURES CHOSES QUI ARRIVENT
DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE NE
SONT PAS LE RESULTAT DU TRAVAIL D'UN SEUL HOMME

C'EST LE TRAVAIL DE TOUTE
UNE EQUIPE

- 1 Mot d'accueil
- 2 Nos formations
- 3 Personnes ressources
- 4 Plan de l'établissement
- 5 La formation en alternance, les particularités de l'accueil et de l'accompagnement de l'apprenti en situation de handicap
- 6 L'alternant
- 7 Devoirs de l'apprenti
- 8 Aides financières
- 9 Vie pratique

Mot d'accueil

1



Apprentis, apprenties, soyez les bienvenus dans notre établissement.

Faire le choix de l'apprentissage, c'est faire le choix de l'excellence. Accueillir, préparer les futurs collaborateurs de nos entreprises, est Notre vocation, Notre métier.

Toute l'équipe de l'établissement est à votre écoute pour qu'en ensemble, confortée par votre implication et votre motivation, l'établissement vous conduise à l'obtention du diplôme préparé et à l'embauche ou à une poursuite d'étude dans le métier visé.

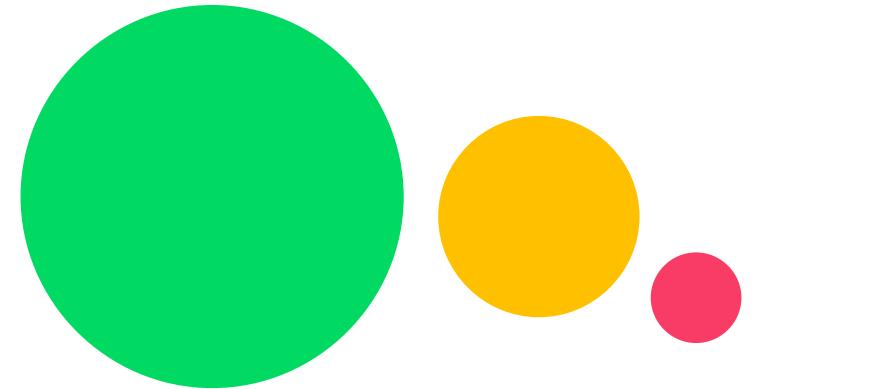
Pour réussir, il faudra faire preuve de curiosité, d'écoute, d'attention, de travail, et de persévérance, aussi bien pendant vos alternances dans l'établissement qu'en entreprise. Nous espérons que ce livret d'accueil vous aidera à vous plonger dans l'univers de l'apprentissage et aussi très rapidement dans l'univers professionnel.

Faire le choix de l'apprentissage, c'est faire le choix de rentrer dans la vie active, le choix de devenir responsable de son avenir professionnel. Nous vous souhaitons toute la réussite que votre talent mérite.

Gageons ensemble, que votre apprentissage sera le fruit de votre épanouissement professionnel.

Nos formations

2



LE CFA de FPA-HSE FRANCE a été fondé le 28/05/2022 à l'initiative de la FNA Alsace Lorraine.

L'objectif de cette structure est de répondre à une demande de plus en plus importante en matière de formation dans le domaine de l'automobile, notamment administrative mais aussi dans les métiers techniques de la profession.

TITRE PROFESSIONNEL EN 2022-2023

- SECRETAIRE COMPTABLE (NIVEAU 4 - BAC)

A VENIR EN 2023-2024

- TP COMPTABLE ASSISTANT(E) (NIVEAU 4 - BAC)
- TP ASSISTANT(E) RESSOURCES HUMAINES (NIVEAU 5 - BAC+2)

AUTRES FORMATIONS A VENIR

- HABILITATION ELECTRIQUE
- SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL
- PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

Personnes ressources

3



Secrétariat / Comptabilité : Louisa DUREUX - 06 66 85 03 37

Commerce : Catherine SCHWEICKART - 06 09 63 74 76

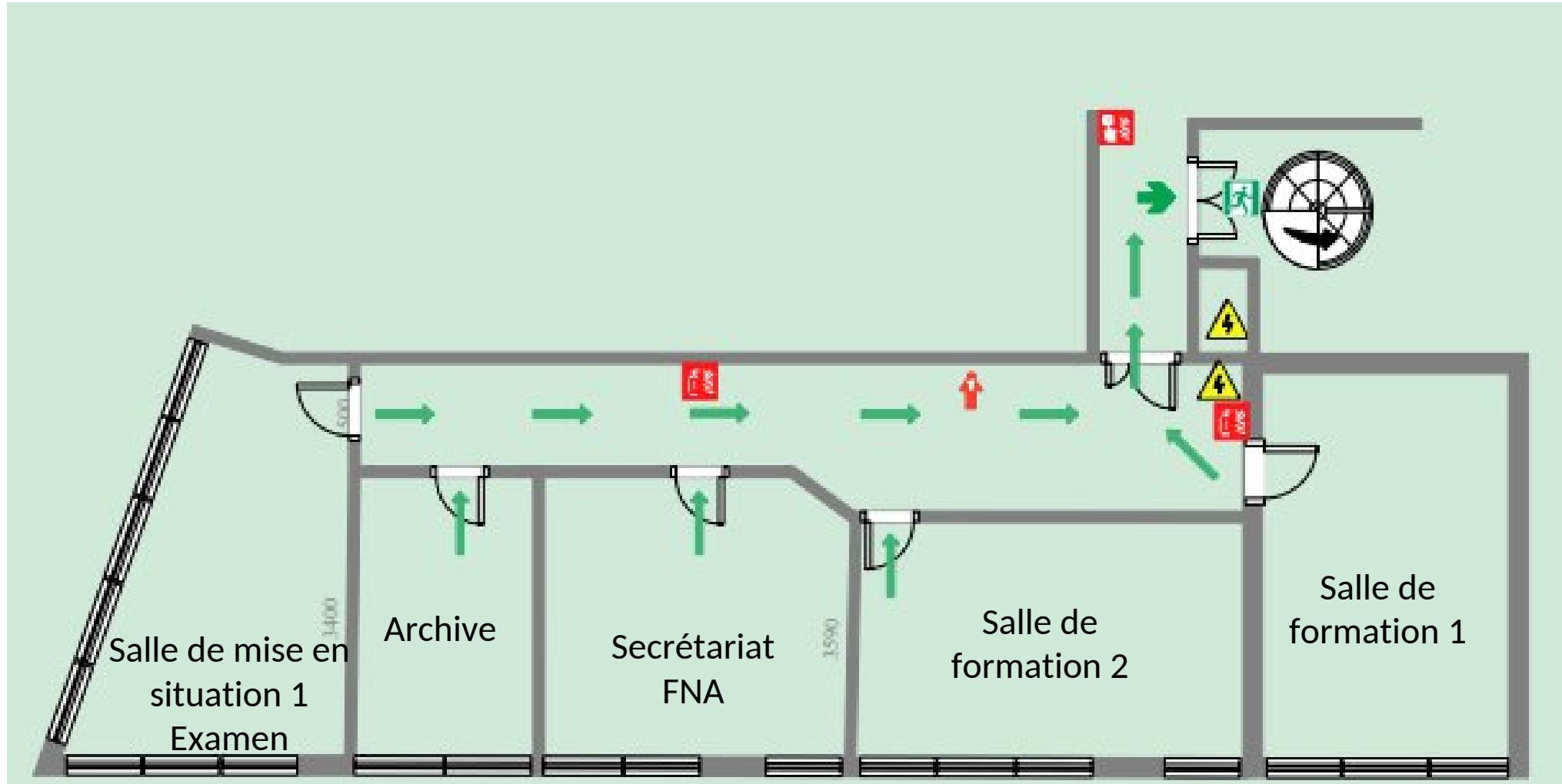
Web Designer : Margaux Sabatier - 06 12 51 39 27

Technique : Frédéric DUREUX - 06 18 30 36 01

Plan de l'annexe

STRASBOURG ANNEXE 1

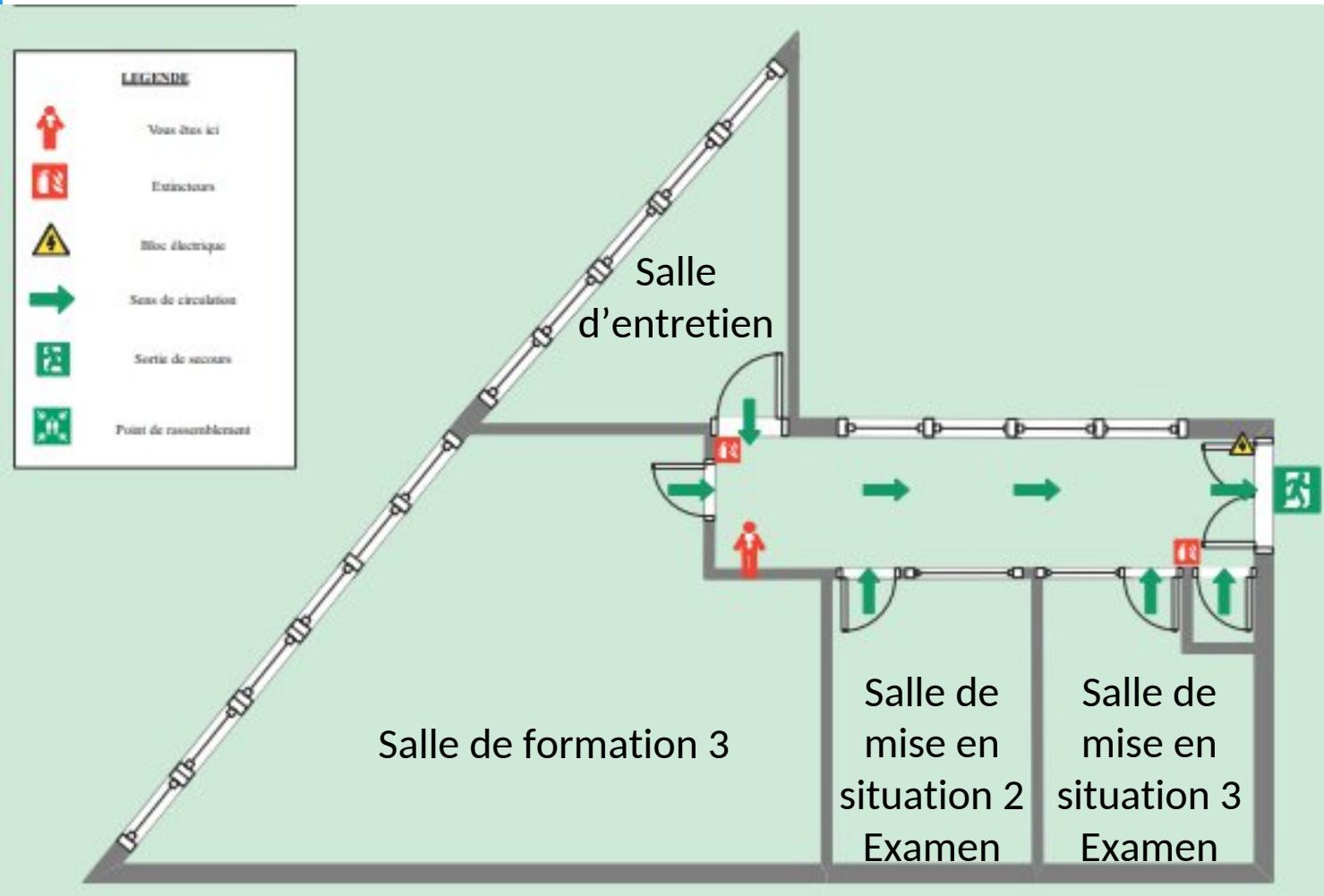
4



Plan de l'annexe

STRASBOURG ANNEXE 2

4



La formation en alternance, les particularités de l'accueil et de l'accompagnement de l'apprenti en situation de handicap

Avant l'apprentissage : Un document sera rempli en amont de la formation pour définir les besoins du futur apprenti. Le dossier de préconisation indiquera les contraintes repérées dans l'établissement ainsi que sur le lieu de travail, des examens avec la planification des réunions partenariales et le suivi des aménagements.

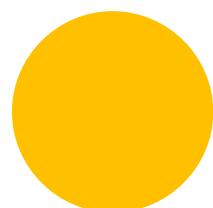
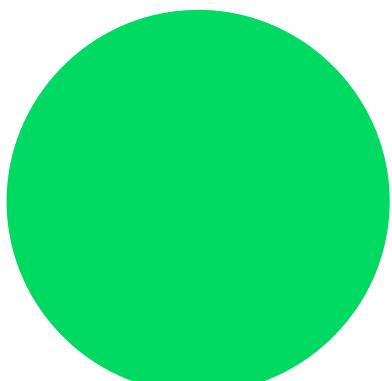
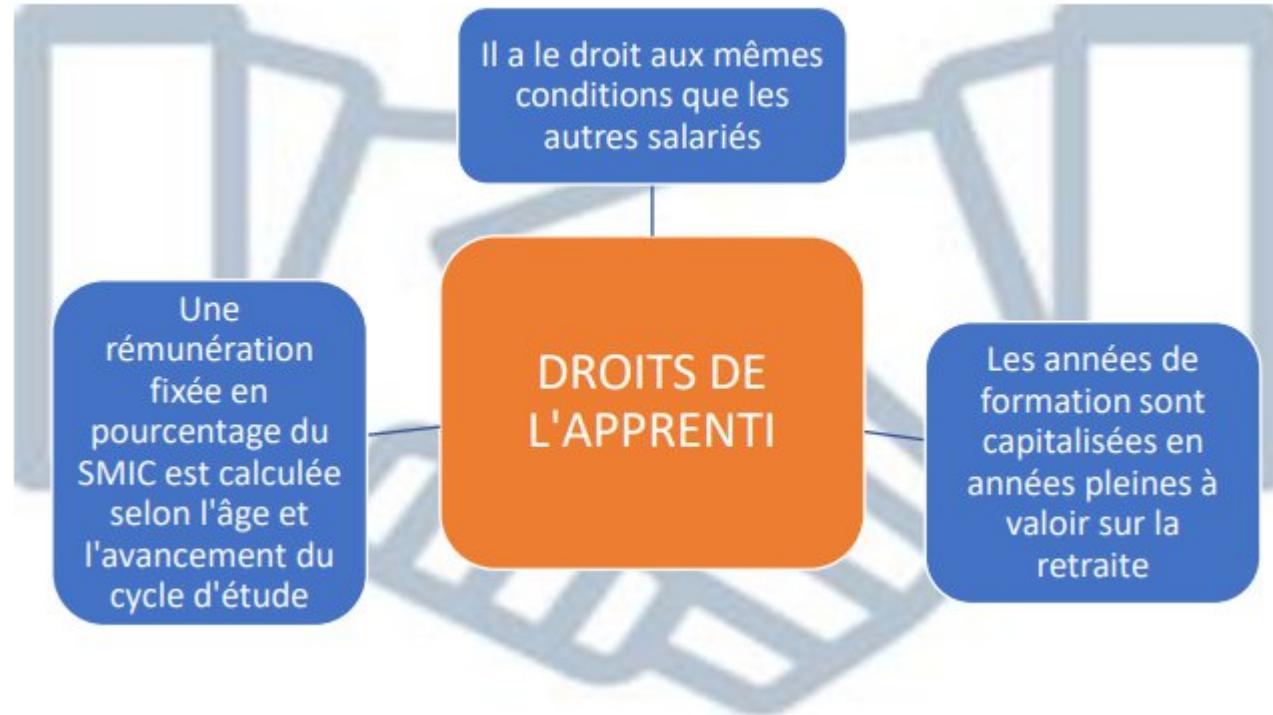
Pendant le contrat d'apprentissage : Mise en place de parcours adaptés (temps partiel, suivi individualisé, soutien, aménagement du poste) en centre de formation, comme en entreprise.

En fin d'apprentissage : Accompagnement individualisé des apprentis vers la poursuite de formation ou l'insertion professionnelle (accompagnement vers l'emploi)

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée. Il donne à l'apprenti(e) le statut de salarié tout en associant une formation au sein de l'établissement et dans une entreprise.

ENGAGEMENTS ENTREPRISE

- Fournir à son apprenti une mission professionnelle en adéquation avec le diplôme préparé
- Nommer un maître d'apprentissage pour suivre et encadrer l'apprenti
- Respecter le calendrier d'alternance
- Suivre avec le livret d'apprentissage les activités effectuées par l'apprenti en laissant un commentaire si besoin



Devoirs de l'apprenti



En tant qu'apprenti je m'engage à :

- M'impliquer pleinement dans l'enseignement dispensé par l'établissement et dans le travail confié par l'employeur
- Respecter les règles de l'entreprise ainsi que celles de l'établissement de formation en prenant soin des lieux et du matériel
- Respecter mon statut de salarié dans l'entreprise et l'établissement
- Respecter les horaires prévus dans mon contrat
- Tirer parti des conseils des formateurs et du maître d'apprentissage, outil d'évaluation et de communication avec mon maître d'apprentissage et mon référent
- Participer aux épreuves du diplôme avec la motivation du résultat

Aides financières pour l'apprentissage



Aide à la restauration

Vous êtes apprenti(e) dans un centre de formation par apprentissage, l'OPCO participe au financement de votre hébergement et restauration si vous utilisez la restauration sur place.

Aides au logement

Sur le site de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) vous pouvez faire une demande d'APL en vous munissant du bail de votre logement. Son montant dépendra du loyer ainsi que des revenus du foyer. Le délai d'attente avant le premier versement est d'environ deux mois.

La structure MOBILI JEUNE peut également à travers ses différents services vous aider : L'AIDE MOBILI-JEUNE est une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10 € et 100 € maximum) chaque mois et pendant un an. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole.

Aides financières pour l'apprentissage

Les aides au logement complémentaires :

- Trouvez votre garant gratuitement grâce à la [garantie VISALE](#)
- Financez votre installation avec [l'AIDE MOBILI-PASS](#)
- Bénéficiez d'une avance sur votre dépôt de garantie : [L'AVANCE LOCA-PASS](#)

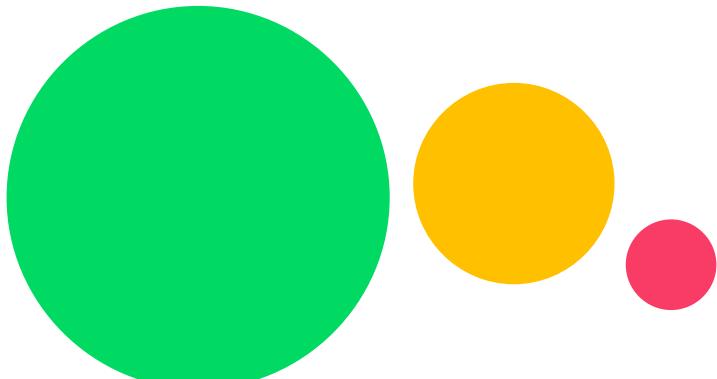
Aide au premier équipement professionnel des apprenti(e)s

Vous êtes apprenti dans un centre de formation par apprentissage, l'OPCO participe au financement du premier équipement professionnel nécessaire à votre formation. L'établissement se charge de le commander.

Aide au permis B

Les apprentis peuvent bénéficier d'une aide de l'État de 500 € afin de financer leur permis de conduire B. Les conditions à remplir pour y souscrire sont les suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Être engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire (véhicules de catégorie B)



Aides financières pour l'apprentissage



Carte jeune en apprentissage

Une carte portant l'intitulé « Étudiant des Métiers » est remise à l'étudiant apprenti par l'organisme qui assure sa formation. Elle permet à l'apprenti de faire valoir son statut, et peut lui donner accès à de nombreux avantages et à des réductions tarifaires (cinémas, transports en commun, etc.). Elle est valable sur l'ensemble du territoire pour toute la durée du contrat d'apprentissage.

Chèque livre (20€) - dispositif régional

La demande se fait uniquement en ligne, la responsable du point écoute vous guidera.

Prime d'activités

Elle concerne les personnes ayant une activité professionnelle dont le revenu mensuel net est supérieur à 952,74 euros.

Les abonnements travail SNCF, tram, Bus

La participation de l'employeur aux frais de transport public est obligatoire. L'employeur (de droit privé ou public) doit prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour l'intégralité du trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accompli au moyen de services de transports publics même si plusieurs abonnements sont nécessaires à la réalisation de ce trajet (train + bus par exemple). Sont également concernés les services publics de location de vélo



Conditions d'accès : 76 rue de la Plaine des Bouchers - 67100 STRASBOURG.

Les transports : des lignes de bus et de tram permettent d'y accéder .

La restauration : Une salle est à disposition pour les apprentis souhaitant manger sur place pendant les temps de formation. Des plateaux repas peuvent également être commandés la veille avant 12h00.

Tenue : Certaines de nos formations demandent de revêtir une tenue réglementaire. Nous vous remercions d'en prendre connaissance auprès de votre enseignant référent et de respecter le règlement intérieur.

Présence en centre de formation : Il est indispensable de signer la feuille de présence pour chaque matière enseignée par les professeurs. Chaque absence doit être impérativement justifiée auprès du secrétariat.

Les absences justifiées concernant les absences en arrêt maladie, le jour d'examen du permis/code, la journée d'appel.

Si vous êtes en arrêt maladie, vous disposez de 48 heures pour envoyer votre arrêt de travail à l'employeur et à la sécurité sociale avec une copie au centre de formation. Pour tout autre motif, vous devez prévenir de votre absence le secrétariat du CFA.



La location d'un casier est de même possible pour 3 euros par mois.

Le livret d'apprentissage est obligatoire, il est remis au début de la formation.

Il doit être conservé par l'apprenti en permanence en formation comme en entreprise. L'apprenti(e) a la charge de le remplir, de faire compléter et signer notamment pour le suivi.

Chaque apprenti(e) doit pouvoir le présenter à tout moment à la demande des inspecteurs de l'apprentissage, du maître d'apprentissage et de l'équipe pédagogique

Il est l'outil de référence qui permet à l'équipe pédagogique :

- Organiser sa progression en tenant compte du « vécu » en entreprise,
- Individualiser le parcours du jeune
- Elaborer des outils d'accompagnement (grille d'évaluation, fiche bilan) Ce livret est confié à l'apprenti, il en a la responsabilité tout au long de la formation. Lors de chaque période, le maître d'apprentissage et les formateurs doivent faire noter à l'apprenti les activités réalisées sur le terrain et les connaissances et compétences abordées en salle de cours.



Rupture du contrat d'apprentissage et/ou non obtention de son diplôme ou titre professionnel :

Pour accompagner les apprentis souhaitant interrompre leur formation et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle, voici la liste organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation : <https://mon-administration.com/mission-locale/grand-est/>

Mobilité nationale et internationale :

La mobilité des apprentis = une période durant laquelle l'apprenti est en entreprise et/ou formation dans un autre pays. Cette période de mobilité ne peut excéder 1 an et la durée d'exécution du contrat en France doit être d'au moins 6 mois. Pour plus d'informations : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/accompagnez_vos_alternants-print.pdf

Santé Sécurité - Harcèlement - Egalité professionnelle - Orientation

Des séances d'information et de sensibilisation seront organisées par le CFA pour l'ensemble des apprentis, maîtres d'apprentissage et formateurs pour encourager la mixité des métiers l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, favoriser la diversité au sein de leurs structures

BIENVENUE DANS L'ETABLISSEMENT



LES CONTACTS UTILES



Les sauveteurs secouristes

En cas d'urgence, n'hésitez pas à prévenir le

Nom des contacts :

- DUREUX Frédéric
- DUREUX Louisa

📞 06 18 30 36 01

✉️ info@fpa-hse.fr

Référent Handicap



👤 **Nom du contact :** Frédéric DUREUX

📞 06 18 30 36 01

✉️ handicap@fpa-hse.fr

Référente formation

Des questions ou des problèmes concernant votre parcours de formation. Votre référente formation reste à votre écoute,



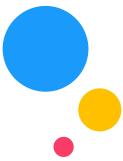
👤 **Nom du contact :** NISI Fabienne

📞 06 66 21 31 37

✉️ formation@fpa-hse.fr

Code wifi :

Les infos pratiques



Nous sommes présents sur les réseaux !



Horaires de l'entreprise :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



Adresse de l'entreprise :

12 route du Donon 88110 ALLARMONT

Annexe Strasbourg : 76 rue de la Plaine des Bouchers – 67100 STRASBOURG



Numéro standard

03 29 27 31 07

Annexe Strasbourg : 03 88 84 13 58



Process alarme

06 18 30 36 01 – DUREUX Frédéric

N'hésitez pas à vous connecter sur notre page facebook pour suivre l'actu !



<https://www.facebook.com/fpahse>





BIENVENUE CHEZ FPA-HSE FRANCE !